A.G. mode d'emploi

Partout ou elle est implantée, la CNT milite pour l'auto-organisation des luttes, l'action directe et autonome des personnels. Elle considère que le syndicat doit être un instrument au service des luttes.

Indispensable dans un mouvement revendicatif parce qu'elle permet à tous et toutes de s'exprimer et de prendre collectivement des décisions, reconduire ou suspendre une grève par exemple, l'AG doit fonctionner de manière à être une instance de démocratie directe et non un instrument de manipulation.

★

- **L'assemblée générale est souveraine : ce sont ces décisions, élaborées par elle, qui doivent primer, non des décisions venues d'ailleurs, de directions syndicales ou politiques.**

- **Tous et toutes ont la parole, syndiqués-e-s ou non syndiqué-e-s ; on peut parler en son nom propre, au nom de son syndicat, de son collectif ou de son établissement si l'on est mandaté-e.**

- **Un compte rendu des résolutions prises doit être fait puis diffusé et rendu accessible.**

- **S'il y a besoin d'élire des délégué-e-s, leurs mandats doivent être précis et impératifs. Ils/elles sont désigné-e-s à chaque fois pour éviter les « professionnel(le)s de la délégation ». Après délégation, ils/elles doivent rendre compte de ce qu'ils/elles ont dit ou signé.**

Débattre collectivement et prendre des décisions n'est pas facile. Mais si on ne le fait pas, d'autres décident à notre place !

Union régionale des syndicats CNT du Nord Pas-de-Calais - 32 rue d'Arras - 59000 Lille
Courriel : ur59-62@cnt-f.org - Site web : www.cnt-f.org/59-62